

Avis d'Appel d'Offres ouvert sur offres de prix N° 79/DA/2017

(Séance publique)

Le Jeudi 28 septembre 2017 à 10h00, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Achats de Bank Al-Maghrib à Hay Riad à Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres concernant le projet d'aménagement de l'agence de Bank Al-Maghrib de Tanger, lot: ELECTRICITE ET FLUIDES : « ELECTRICITE-SSI-GTB-LUSTRERIE, PLOMBERIE SANITAIRE-PROTECTION INCENDIE- CLIMATISATION-VENTILATION-DESENFUMAGE » .

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Direction Achats, Service Gestion Administrative des Marchés, sise Avenue Annakhil, Hay Riad, Rabat, (Email : bkam.ao@bkam.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 218 000,00 DH (Deux cent dix-huit mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par la Banque est fixée à la somme de 14 575 189,20 DH TTC (quatorze millions cinq cent soixante-quinze mille cent quatre-vingt-neuf dirhams et vingt centimes) .

Il est prévu une visite des lieux, obligatoire, le mercredi 06 septembre 2017 à 10h00 à l'agence de Bank Al-Maghrib à Tanger.

Les concurrents doivent présenter une copie légalisée du certificat de qualification et de classification suivant délivré par le Ministère de l'Equipement, du Transport ,de la Logistique, et de l'eau :

Si le concurrent dispose de la nouvelle qualification.

SECTEUR	CLASSE
J1	1
K4	1
K7	1
M1	1
M3	1

OU,

SECTEUR	CLASSE
10.1 Ou 10.2	1
11.4	1
11.7	1
8.1	1
8.3	1

Si le concurrent dispose de l'ancienne qualification



Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 28,30 et 32 du règlement des achats de la Banque.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis auprès de la Direction Achats à l'adresse précitée ;
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 3 du règlement de la consultation.